

Projet des résolutions de
l'Assemblée Générale Ordinaire du 23 Mai 2008

Ordre du jour

- Lecture et approbation du rapport d'activité du Conseil d'Administration relatif à l'exercice 2007 de la société GIF FILTER SA et des affaires du Groupe,
- Lecture des rapports Général et Spécial du commissaire aux comptes afférents à l'exercice 2007 de la société GIF FILTER SA et des sociétés du Groupe « comptes consolidés »,
- Approbation des états financiers de la société GIF FILTER SA et des états financiers consolidés arrêtés au 31/12/2007,
- Affectation des résultats de l'exercice 2007,
- Quitus aux administrateurs pour leur gestion courant l'exercice 2007,
- Renouvellement des membres du Conseil d'Administration pour les exercices 2008, 2009 et 2010 et nomination de nouveaux membres,
- Renouvellement de la mission du commissaire aux comptes pour les exercices 2008, 2009 et 2010 aussi bien pour la société mère GIF FILTER SA que pour les sociétés du Groupe,
- Fixation des jetons de présence pour l'exercice 2008,
- Fixation de la rémunération des membres du Comité Permanent d'Audit au titre de l'exercice 2008,
- Délégation de pouvoirs,

Résolutions

Première résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire , après avoir entendu lecture du rapport d'activité établi par le Conseil d'Administration relatif à l'exercice 2007 de la société GIF FILTER SA et des sociétés formant le Groupe et après explications fournies, approuve le dit rapport .

Mise aux voix , cette résolution est adoptée à.....

Deuxième résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire , après avoir entendu lecture des rapports « Général et Spécial » du commissaire aux comptes établis sur l'exercice 2007 aussi bien sur la société GIF FILTER SA que sur les sociétés du Groupe et après explications fournies , approuve les dits rapports ainsi que les conventions y mentionnées.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à.....

Troisième résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire , après avoir entendu les explications et les éclaircissements donnés sur les inventaires et états financiers de la société GIF FILTER SA et ceux consolidés des sociétés du Groupe arrêtés au 31/12/2007, approuve ces états sans réserves.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à.....

Quatrième résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire , après avoir pris connaissance de la situation des résultats de l'exercice 2007, approuve la proposition du Conseil d'Administration et décide l'affectation des résultats de l'exercice 2007 comme suit :

| | | |
|-----------------------------|---------------------------|------------------|
| Résultat de l'exercice 2007 | | D. 1.651 579,457 |
| - Réserve légale | 55.550,000 | ----- |
| | 1 ^{er} reliquat | D 1.596.029,457 |
| - Dividende 15% | 916.575,000 | ----- |
| | 2 ^{eme} Reliquat | D. 679.454,457 |
| Résultats 2007 reportés | | D. 679.454,457 |
| | | ----- |
| | | Soldé |

L'Assemblée Générale Ordinaire décide la mise en paiement des dividendes à partir de auprès de la STICODEVAM et au siège de la société sis à Grombalia, route de Sousse km 35 pour les actions déposées dans les caisses de la société.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à

Cinquième résolution :

Compte tenu des résolutions adoptées , l'Assemblée Générale Ordinaire donne quitus entier et définitif aux Administrateurs pour leur gestion courant l'exercice 2007.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à.....

Sixième résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire , informée de l'échéance du mandat des Administrateurs au terme de la présente Assemblée , approuve la proposition faite par le Conseil d'Administration du 18 Avril 2008 et décide la nomination des Administrateurs suivants pour les exercices 2008 – 2009 et 2010 :

-
-
-
-
-

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à.....

Septième résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire , après avoir pris connaissance de l'échéance du mandat du commissaire aux comptes à l'issue de la présente Assemblée statuant sur l'exercice 2007 approuve la proposition du Conseil d'Administration du 18 Avril 2008 et décide de renouveler le mandat de la Société Générale de Révision Comptable « SOGER » représentée par Monsieur ROMCHANI Fethi, inscrite au tableau de l'ordre des experts comptables de Tunisie en qualité de commissaire aux comptes pour le contrôle des états financiers de la société GIF FILTER SA ainsi que ceux consolidés pour les exercices 2008 , 2009 et 2010.

Mise aux voix, cette résolution est approuvée à.....

Huitième résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire , après avoir pris connaissance de la proposition du Conseil d'Administration du 18/04/2008, décide de fixer les jetons de présence au titre l'exercice 2008 à vingt mille dinars (20.000 dinars) .

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à.....

Neuvième résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire , après avoir pris connaissance de la proposition du Conseil d'Administration pour la rémunération des membres du Comité Permanent d'Audit , approuve cette proposition et décide de fixer une enveloppe de 10.000 Dinars (dix mille dinars) au titre de la rémunération de ce comité au terme de l'exercice 2008.

Mise aux voix, Cette résolution est adoptée à

Dixième résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire confère au porteur d'une copie ou d'un extrait du procès verbal de la présente Assemblée, tous pouvoirs pour effectuer tous dépôts et remplir toutes les formalités de publication légale ou de régularisation.

Mise aux voix , cette résolution est adoptée à.....

Les questions inscrites à l'ordre du jour étant épuisées et rien n'étant plus à discuter, le Président lève la séance à 18 heures 30 minutes .

Les Scrutateurs

Monsieur FARZA Abdelhak

Monsieur DJERBI Heykel

Le Président

Monsieur DJERBI Hmida

La Secrétaire

Madame WENNES Nahla

Projet des résolutions de

l'Assemblée Générale Extraordinaire du 23 Mai 2008

Aujourd'hui, le Vendredi Vingt trois du mois de Mai de l'année deux mille huit et à 15 heures , les actionnaires de la Société Générale Industrielle de Filtration GIF FILTER S.A sont réunis à l'Institut Arabe des Chefs d'Entreprises « IACE » sis à Tunis Les Berges du Lac sur convocation qui leur a été faite par le Président du Conseil d'Administration en date du..... par voie du journal la PRESSE du2008, ESSABAH du2008 et du Journal Officiel de la République Tunisienne N°..... en date du..... pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Augmentation du capital social par incorporation de réserves ,
- Modification de l'article 6 des statuts,
- Délégation de pouvoirs.

En sa qualité de Président du Conseil d'Administration, Monsieur DJERBI Hmida a ouvert la séance à heures et a souhaité la bienvenue aux actionnaires présents et représentés .

Poursuivant sa parole, Monsieur DJERBI Hmida a demandé à l'assistance de nommer un Président pour l'Assemblée et il fût désigné à l'unanimité.

Remerciant l'assistance pour la confiance renouvelée à sa personne , le Président a désigné Monsieur FARZA Abdelhak et Monsieur DJERBI Heykel , tous deux actionnaires, comme scrutateurs et Madame WENNES Nahla, non actionnaire, comme secrétaire , qui acceptent .

Le Bureau de l'Assemblée ainsi formé , a présenté au Président de l'Assemblée la feuille de présence des actionnaires stipulant que actions sont présentes et représentées.

Le Président , après vérification a déclaré que conformément à l'article 40 des statuts, que le quorum est atteint et que l'Assemblée Générale des actionnaires réunie en Assemblée Générale Extraordinaire peut valablement délibérer sur l'ordre du jour objet de cette réunion.

Après les éclaircissements et les explications donnés par le Président , les actionnaires ont exprimé leur satisfaction et ont demandé au Président d'accélérer la mise en place d'un programme de développement plus ambitieux pour la société .

Après discussions , le Président a demandé aux actionnaires de passer au vote et les résolutions suivantes furent adoptées :

Première résolution :

Les actionnaires de la société Générale Industrielle de Filtration GIF FILTER SA réunis en Assemblée Générale Extraordinaire approuvent les décisions du Conseil d'Administration du 18/04/2008 et décident d'augmenter le capital social de la société pour le porter de 5 555 000 dinars à 6 666 000 dinars par incorporation de réserves en deux temps :

- 1) Porter le capital social immédiatement de 5 555 000 dinars à 6 110 500 dinars par incorporation de la somme de 555.500 dinars à prélever sur les réserves et la création de 555.500 actions nouvelles de 1D,000 chacune à attribuer gratuitement aux actionnaires inscrits à raison d'une nouvelle pour dix actions anciennes .
Ces actions nouvelles seront numérotées de 5.555.001 à 6.110.500 et porteront jouissance exercice 2007 et seront assimilées aux anciennes .
- 2) Porter le capital social courant l'exercice 2009 de 6 110 500 dinars à 6 666 000 dinars par incorporation de la somme de 555.500 dinars à prélever sur les réserves et la création de 555 500 actions nouvelles de 1D,000 chacune à attribuer gratuitement aux actionnaires inscrits à raison d'une nouvelle pour onze anciennes détenues courant l'exercice 2009 .
Ces actions nouvelles seront numérotées de 6.110.501 à 6.666.000 et dont la jouissance sera arrêtée par le Conseil d'Administration dont délégation .

Deuxième résolution :

Les actionnaires de la société Générale Industrielle de Filtration GIF FILTER SA réunis en Assemblée Générale Extraordinaire décident la modification de l'article 6 des statuts, qui devient ainsi :

Article 6 : Capital Social

Le capital social est fixé à six millions cent dix mille cinq cent dinars divisé en 6.110. 500 actions de 1D,000 chacune numérotées de 5.555.001 à 6.110.500.

Troisième résolution :

Les actionnaires de la société Générale Industrielle de Filtration GIF FILTER SA réunis en Assemblée Générale Extraordinaire donnent, conformément à l'article 294 du code des sociétés commerciales, tous pouvoirs au Conseil d'Administration pour décider de la jouissance des actions issues de la 2^{ème} augmentation du capital courant l'exercice 2009, de mettre à jour l'article 6 des statuts et d'accomplir toutes les formalités légales et obligatoires.

Cette même délégation de pouvoirs est donnée au Président Directeur Général et ou à son représentant pour l'exécution des présentes résolutions et procéder aux publications légales .

Rien n'étant plus à discuter , le Président lève la séance à 15 heures 55 minutes .

Les Scrutateurs

Monsieur FARZA Abdelhak

Monsieur DJERBI Heykel

Le Président

Monsieur DJERBI Hmida

La Secrétaire

Madame WENNES Nahla